



La fédération liégeoise des Femmes Prévoyantes Socialistes : bref aperçu historique d'un mouvement féminin mutualiste, culturel et socialiste¹

Par **Pauline Gobin**

LE MOUVEMENT DES FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES (FPS) répond à la dynamique caractéristique du mouvement ouvrier belge ayant pour volonté d'englober différents champs de la société à travers les coopératives, syndicats, mutualités...

La création des FPS trouve sa raison d'être dans la volonté d'atteindre les masses d'ouvrières afin qu'elles se joignent au combat socialiste. En 1922, Arthur Jauniaux² décide d'unifier, au sein de l'Union Nationale des Mutualités Socialistes (UNMS), des caisses primaires de mutualité réservées exclusivement aux femmes et à leurs enfants. C'est que la situation sanitaire des ouvriers, et plus particulièrement, des femmes ouvrières, est catastrophique : celles qui sont couvertes par les cotisations de leurs maris ou pères, ne le sont que très partiellement. Les dirigeants socialistes perçoivent donc l'importance – et tout l'intérêt – d'une telle préoccupation.

Cependant, l'objectif politique – qui n'est pas encore, à cette époque, électoral, puisque les socialistes sont opposés au vote des femmes³ – est le fondement de cette démarche :

« Le but des mutualités féminines et des guildes de coopératrices, c'est, en faisant voir à la femme les avantages directs de l'organisation ouvrière, de l'amener à se joindre à son époux, chaque fois qu'il participe à une bataille politique ou syndicale pour sauvegarder les intérêts de la famille. »⁴

Progressivement, l'action des FPS se développe et englobe un champ social plus large. Il est question d'y défendre la femme et sa famille : son droit à la santé, à l'éducation et à la formation, et plus tard, son droit au travail.

Si le mouvement mutualiste des FPS a déjà fait l'objet de quelques travaux, nous avons souhaité nous pencher plus particulièrement sur l'histoire de sa composante liégeoise au cours d'une période déterminée, qui s'étend de 1957 à 1982⁵. Chaque fédération ayant une marge de manœuvre relativement large par rapport à l'organe national, elles se sont chacune développées suivant les réalités spécifiques à leur implantation géographique.

| | 1946 | 1956 | 1966 | Taux de croissance 1946-1956 | Taux de croissance 1956-1966 |
|---|---------|---------|---------|---------------------------------|---------------------------------|
| Effectif FPS nationale | 151.727 | 387.294 | 567.219 | 155% | 46,50% |
| Effectif fédération liégeoise | 11.056 | 29.694 | 45.751 | 168% | 54,10% |
| Effectif de la fédération liégeoise par rapport à la fédération nationale | 7,30% | 7,70% | 8,10% | | |

¹ Cet article s'inspire du mémoire : Pauline Gobin, *La fédération liégeoise des Femmes Prévoyantes Socialistes: étude d'un mouvement mutualiste, culturel et socialiste, de 1957 à 1982*, Mémoire de master en Histoire, Inédit, Université de Liège, 2013.

² Arthur Jauniaux (1883-1949) : métallurgiste de formation, il devient secrétaire général de la Fédération des Mutualités Socialistes du Centre en 1909. Il est le fondateur de l'UNMS, en 1912, dont il assure la charge de président de 1937 à 1949. À ce titre, il reste un important théoricien du mutualisme socialiste. P. Van Molle, *Le parlement belge 1894-1969*, Gent, Erasmus, 1969, p. 199.

³ Tout comme les libéraux, les dirigeants socialistes estiment que les femmes sont plus facilement influençables et que leurs octroyer le droit de vote conduirait à une victoire écrasante du parti catholique, ce qui, par ailleurs, ne se produira pas. É. Gubin et L. Van Molle, *Femmes et politique en Belgique*, Bruxelles, Édition Racine, 1998, p. 31.

⁴ A. Jauniaux, *Cent années de mutualité en Belgique*, Bruxelles, Édition L'Églantine, 1930, p. 93.

⁵ Ce choix s'explique avant tout par une contrainte heuristique, les documents antérieurs à 1957 étant conservés de manière très partielle. Depuis, des archives antérieures à 1957 ont été exhumées et sont conservées à l'IHOES.

C'est que la fédération liégeoise mérite notre attention à plusieurs égards. Premièrement, son importance numérique. En 1946, elle rassemble 7,3 % de l'effectif national. Ce chiffre atteint 8,1% en 1966 ce qui fait alors d'elle la deuxième fédération nationale, derrière la fédération du Brabant⁶. Les Liégeoises sont donc numériquement importantes.

Ensuite, de grandes actrices de la vie politique liégeoise et belge s'y sont côtoyées : Alex Fontaine-Borguet⁷, Alice Guilmain-Melin⁸, Irène Pétry⁹, ou encore, Marie-Josée Laloy¹⁰.

Cette analyse a donc pour ambition d'éclairer un pan de l'histoire régionale liégeoise peu connu et de contribuer à mieux appréhender l'histoire de ce mouvement féminin, mutualiste, culturel et socialiste.

Dans cette analyse, nous nous pencherons sur quelques étapes clés de l'histoire des FPS de Liège, la création de la caisse de mutualité ainsi que sur les différents services mis en place. Nous nous intéresserons également aux objectifs poursuivis par cette fédération des FPS, tout en questionnant leur actualité.

1. Histoire des FPS liégeoises

Le premier domaine d'action développé au sein des FPS est l'**activité mutualiste**. C'est le **4 juillet 1927** que la Fédération des Mutualités Socialistes de Liège, dont le secrétaire est alors Charles Robert, décide de reconnaître la caisse primaire autonome « La Femme Prévoyante », section de la *Fédération des Mutualités et des Unions Mutualistes de la Province de Liège*. Son comité fondateur est entièrement féminin¹¹. Son action essentielle est d'accompagner les femmes à travers différents moments de leur vie en leur offrant des avantages concrets : dot au mariage, indemnité d'accouchement, de maladie, layette à la naissance d'un enfant, aide matérielle en cas d'hospitalisation ou de décès, ... L'activité mutualiste est donc la base du mouvement des FPS : elle permet rapidement de toucher un nombre grandissant de femmes, qui sont donc de plus en plus nombreuses à cotiser, ce qui permet un élargissement des services proposés.

Lorsque l'assurance maladie-invalidité devient obligatoire au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les FPS décident d'organiser deux services d'assurance sur base d'une affiliation volontaire et d'une cotisation supplémentaire. Il s'agit du système d'assurance complémentaire¹² et d'un service d'assurance libre¹³ qui permettent à la grande majorité de la population féminine de bénéficier d'avantages mutualistes concrets, en fonction de la formule tarifaire de leur choix.



Membres du conseil d'administration et sectionnaires de La Femme Prévoyante, [Liège, 1929]. Fonds FPS Liège. Coll. IHOES.

De g. à dr. : au premier rang : Alice Guilmain-Melin, Léa Cornet, Lucie Dejardin, Irma Maillet, Maria Savonnet ; au deuxième rang : Joséphine Remacle, Léa Piret, Marguerite Laboulle, Juliette Dion, Thérèse Peulen ; au dernier rang : J. Beaudoux, Marie Dock, Bertha Hardy.

⁶ IHOES, Fonds des FPS de Liège, *La Femme Prévoyante, Rapports et Bilans annuels, présentés aux assemblées générales des déléguées* ; ILHS, Fonds Alex Fontaine-Borguet, boîte non classée, plaquette éditée par le secrétariat national des FPS à l'occasion de la visite de la Reine Fabiola, 1969, p. 5.

⁷ Alexandrine Fontaine-Borguet, dite Alex (1904-1996) : originaire d'Ougrée, elle entre au sein des FPS en 1931, date à partir de laquelle elle dirige la section d'Ougrée. Elle devient présidente de la Fédération liégeoise le 29 mars 1941, suite à la vacance du poste de présidente depuis le départ de Lucie Dejardin. Alex Fontaine-Borguet assume la présidence jusqu'en 1982. Elle effectue également une importante carrière parlementaire : elle siège à la Chambre de 1948 à 1965. P. Gobin, *La fédération liégeoise des Femmes Prévoyantes Socialistes: étude d'un mouvement mutualiste, culturel et socialiste, de 1957 à 1982, op. cit.*, p. 119-120.

⁸ Alice Guilmain-Melin (1900-1985) : membre du premier conseil d'administration de la fédération liégeoise de la FP en 1927, elle y siège jusqu'en 1982. Elle occupe le poste de secrétaire-trésorière de la fédération liégeoise de 1931 à 1962. Elle siège au conseil d'administration jusqu'en 1972. Elle est sénatrice cooptée de 1954 à 1961 et élue conseillère communale à Bressoux en 1970. *Ibid.*, p. 120-121.

⁹ Irène Pétry (1922-2007) : fonde la section locale des FPS de Waremme. Elle occupe le poste de secrétaire nationale à partir de 1953 jusqu'en 1982. D'abord conseillère communale à Uccle puis à Sprimont, elle exerce la fonction de secrétaire d'Etat à la Coopération et au développement dans le gouvernement Leburton-Tindemans-De Clercq. En 1973, elle est élue à la Chambre des représentants, pour l'arrondissement de Liège. En mars 1977, elle entre au Sénat, en tant qu'élue directe de l'arrondissement de Liège. Elle est nommée présidente du Conseil de la Communauté française au moment de sa création, mais n'y siège que jusqu'en 1982. En 1992, elle prend sa retraite et est nommée ministre d'Etat. *Ibid.*, p. 125-126.

¹⁰ Marie-Josée Laloy (1950-) : animatrice au sein de la fédération liégeoise des FPS, elle est l'actuelle gouverneure de la Province du Brabant Wallon.

¹¹ Lucie Dejardin est la présidente d'honneur, Julia Léonet, présidente, Maria Savonnet, vice-présidente, Léa Cornet, secrétaire, Alice Guilmain-Melin et Gisèle Paffen, secrétaires adjointes, Marguerite Laboulle, Thérèse Peulen, Mariette Willot, Juliette Dion et Joséphine Remacle occupent le poste de commissaires.

¹² C'est-à-dire, une assurance qui couvre les secteurs délaissés par l'assurance maladie-invalidité.

¹³ L'assurance libre permet aux catégories de femmes non bénéficiaires de l'assurance maladie-invalidité de posséder les mêmes avantages proposés par celle-ci.

En 1959, la FMSS prend une décision marquante : l'assurance complémentaire devient obligatoire pour tous les affiliés à l'assurance obligatoire. Cette généralisation s'avère bénéfique pour les FPS car les cotisations de l'assurance complémentaire permettent une rentrée financière importante, nécessaire au bon fonctionnement de certaines ASBL qu'elles ont développées et qui s'avèrent très coûteuses. De la cotisation complémentaire « ménagère », qui s'élève à 20 francs, 8,65 francs sont destinés à la caisse de réserve. Cette cotisation complémentaire est donc très importante pour les FPS, qui la présentent comme un geste de solidarité puisqu'elle permet de financer des ASBL suivant leurs propres besoins.¹⁴

Nous allons donc nous pencher maintenant sur ces différents services mis en place dans la fédération liégeoise.

Dès 1931, l'ASBL « La Femme Prévoyante de Liège » est créée avec pour objet l'organisation de vacances ou de cures d'été au profit « de toute personne mutuelliste ou enfants de mutuellistes ». La fédération liégeoise des FPS va alors faire preuve d'un grand dynamisme dans le secteur des **vacances enfantines** en achetant un premier home destiné à la progéniture de leurs affiliées : les « Floricots » sur les hauteurs de Tihange. Ce n'est que le début d'une longue histoire puisque les Liégeoises acquièrent également les bâtiments du fameux « Valeureux Liégeois » en 1949 et de la « Cité Ardente » en 1955, situés sur la côte belge. Elles souhaitent accueillir des enfants issus de familles ouvrières afin qu'ils respirent le « bon air », qu'ils apprennent les règles d'hygiène ainsi que la vie en communauté, qu'ils mangent sainement et de manière variée. Il est en effet bien vu que les enfants repartent avec quelques kilos supplémentaires. Ces préoccupations peuvent nous sembler aujourd'hui désuètes, mais elles révèlent au contraire un intérêt central pour les FPS : le bien-être des familles ouvrières.



Manifestation des FPS Liège pour le 1^{er} Mai 1963 (détail).

© Fonds Robyns-Desarcy - Province de Liège - Musée de la Vie wallonne. Coll. IHOES.



Groupe d'enfants devant le home de vacances « Valeureux liégeois ». Fonds FPS Liège. Coll. IHOES.

Dès 1937 à Liège, un service destiné à améliorer la **santé et le bien-être des enfants** s'organise¹⁵. En effet, l'Office National de l'Enfance n'a pas encore étendu son action à l'ensemble du territoire, les FPS liégeoises tentent donc de combler un vide laissé par les pouvoirs publics. Au cours de consultations pré et post natales, les mères bénéficient de conseils généraux d'hygiène et d'alimentation. Cette initiative est à mettre en lien avec la volonté de lutter contre la mortalité infantile qui sévit toujours au début du XX^e siècle. Progressivement, les pouvoirs publics étendent leur action à l'ensemble du territoire et de moins en moins de consultations des FPS sont organisées. En 1957, elles n'existent plus que dans trois communes : Awans-Bierset, Horion-Hozémont et Amay¹⁶. Ainsi, les FPS de Liège accordent beaucoup d'attention aux enfants des affiliées comme en témoignent encore la mise en place des « Enfants Prévoyants », une mutualité spécifique aux enfants jusqu'à l'âge de quatorze ans, ainsi que la création d'une épargne préuptiale pour les jeunes filles.

Au **lendemain de la Deuxième Guerre mondiale**, un nouveau domaine d'actions se développe. Les premiers **cours ménagers** sont créés au sein des comités locaux¹⁷. Cette initiative répond à l'importance accrue qu'accordent les socialistes

¹⁴ IHOES, Fonds des FPS de Liège, *La Femme Prévoyante, Rapports et Bilans de l'année 1970, présenté à l'assemblée générale des déléguées du 6 juin 1971*, p. 18.

¹⁵ Dans les sept communes suivantes : Tihange, Horion, Saint-Georges, Amay, Awans, Préalles et Ans.

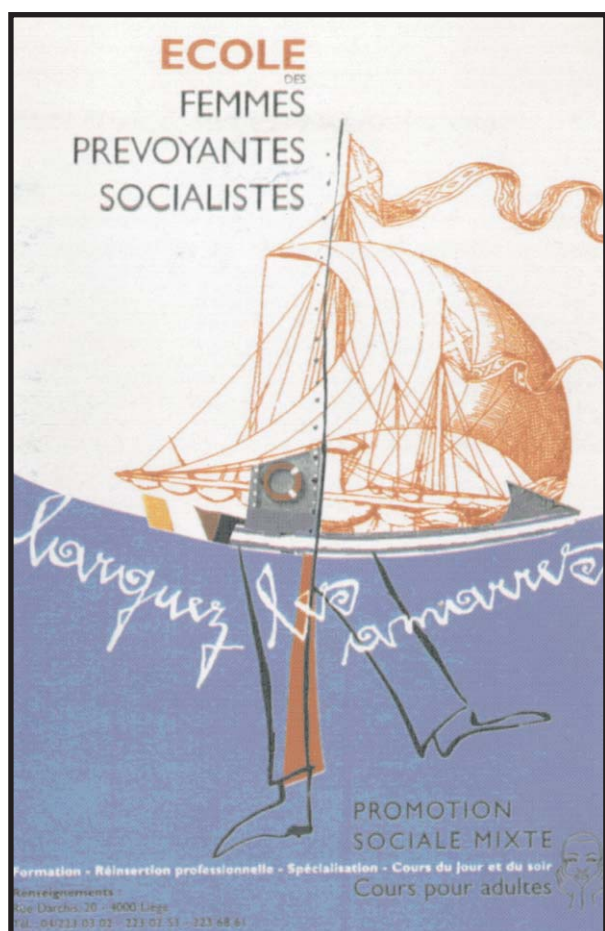
¹⁶ Ludo Bettens, « La FMSS: 115 ans de solidarité », in *Analyse de l'IHOES*, 2007, n° 22, p. 25; C. Marissal, « sanitaire du jeune enfant en Belgique, 1890-1940: question sociale, enjeux politiques et dimension sexuée », *Chronique Féministe*, 2008, n° 3, p. 28-38; IHOES, Fonds des FPS de Liège, *La Femme Prévoyante, Rapports et Bilans de l'année 1957, présenté à l'assemblée générale des déléguées du 28 septembre 1958*, p. 17.

¹⁷ Les comités locaux, ou sections locales, sont des endroits stratégiques de l'action des FPS. Elles y organisent de nombreuses activités et par une présence active, tentent de recruter de nouvelles affiliées.

à la femme au foyer et paradoxalement, à la volonté d'émanciper les femmes via le travail ménager¹⁸. Leur volonté est de parvenir à les former afin qu'elles accomplissent leurs tâches dans les meilleures conditions possibles et de leur permettre un accès à certaines formations, tournées essentiellement vers le travail ménager. On parle alors du « Centre Professionnel Ménager » qui fera place au « Centre de formation professionnelle ménagère et familiale des FPS » après avoir obtenu l'agrément de l'inspection de l'enseignement technique du département de l'Éducation nationale et de la culture. Dès l'année scolaire 1961-1962, les cours des FPS de Liège réunissent plus de 750 élèves qui suivent essentiellement la formation de coupe et couture. Des formations en cuisine et en décoration intérieure sont également possibles, mais rencontrent moins de succès. Ces formations sont en quelque sorte les « ancêtres » des écoles de promotion sociale des FPS du Réseau Solidaris que nous connaissons actuellement et qui proposent une gamme de formations diverses et variées¹⁹.



Cours de coupe et de couture en 1973.
© Fonds Robyns-Desarcy – Province de Liège –
Musée de la Vie wallonne. Coll. IHOES.



Larguez les amarres !, brochure de l'École des femmes prévoyantes socialistes, Liège, [1996 ?]. Coll. IHOES.

Parallèlement, les Liégeoises mettent sur pied le **service d'entraide familiale** qui apporte une aide concrète aux familles dans lesquelles la mère est absente ou malade. Le travail des aides ménagères ne se limite pas aux travaux ménagers, mais inclut une série de domaines tels que l'aspect relationnel, éducatif ou sanitaire. Dès le début du mouvement des FPS, un embryon de service d'aide familiale existe puisque la cotisation à l'assurance complémentaire offre à ses affiliées une indemnité en cas d'hospitalisation. Cela permet aux femmes qui le souhaitent de bénéficier d'une aide familiale qui accomplira les tâches ménagères de la mère absente. Un véritable service est envisagé par Alex Fontaine-Borguet dès 1948 et encouragé par le mouvement national²⁰, mais il faudra attendre décembre 1954 pour que la fédération liégeoise décide de sa création, sans que l'on puisse expliquer les raisons de ce retard. À partir de 1955, les formations de ces travailleuses sont assurées par le service d'entraide familiale des FPS lui-même. Pour s'adapter à la régionalisation des services d'aides familiales et d'aide aux seniors, l'ASBL « Entraide Familiale des Femmes Prévoyantes Socialistes » est créée le 4 juin 1976. Puis, en 1986, face à la demande toujours plus importante et à l'élargissement des services proposés, la Centrale des Services à Domicile (CSD) est créée sous l'impulsion de la directrice du service d'entraide familiale, Liliane Hardenne.

Un autre combat significatif des FPS est celui de la **parenté consciente**, c'est-à-dire la liberté pour une femme, et mieux encore pour un couple, de décider s'ils auront ou non des enfants, de choisir le nombre et l'espacement des naissances. **Dès 1964**, il est clairement question pour les dirigeantes socialistes d'informer les jeunes couples sur la sexualité et les moyens contraceptifs. Cette action se traduit concrètement par l'organisation d'une journée d'étude sur la parenté consciente au Palais des Congrès de Liège le

¹⁸ Notons que cette prise en considération de l'importance de la formation au travail ménager est relativement tardive en comparaison avec le mouvement ouvrier chrétien, où Victoire Cappe, dès le début du XX^{ème} siècle, œuvre pour une formation accrue des ménagères. C'est au sein des Ligues Ouvrières Féminines Chrétiennes, les LOFC, ancêtre de *Vie Féminine*, que les premiers cours de formation ménagère sont initiés après la Première Guerre mondiale. *Regards croisés sur l'éducation permanente*, Bruxelles, ACCS & MOC, Éditions Vie Ouvrière, 1996, p. 35-40.

¹⁹ L'école de formation professionnelle propose aujourd'hui dix-huit formations essentiellement dans le domaine de la santé et de l'animation. Sa croissance est stable.

²⁰ De nouveau, le mouvement féminin chrétien s'est doté d'un service d'aide à domicile avant les FPS qui réagissent dès lors, par concurrence.



Manifestation des FPS de Liège pour le droit à l'avortement en 1978. Fonds FPS Liège. Coll. IHOES.

C'est le service propagande qui est chargé de l'organisation des animations au sein des comités. Il se limite donc à proposer plusieurs thèmes de conférences et à organiser quelques fêtes (Saint-Nicolas, Noël Rouge, fête des mères,...). Alex Fontaine-Borguet juge ce service obsolète en affirmant :

« Il faudra animer et réanimer cette action [culturelle] en s'appuyant sur les techniques modernes de propagande et d'information par l'animation de groupes, par des colloques. Certaines formes de réunions sont absolument périmées. Le public ne veut plus de conférenciers qui mâchent le sujet et proposent des conclusions arrêtées en commun. Le temps des animateurs de groupes est venu ainsi que celui du dialogue et de la participation. »

En 1971, une véritable réflexion naît donc au sein du conseil d'administration, en concertation avec les sections locales et amène à la création du **service animation**, chargé de l'animation socio-culturelle. Il est ici question de former des citoyennes et des citoyens actifs et responsables via diverses activités participatives. Les comités locaux jouent un rôle central au sein de ce nouveau service. Ils sont notamment chargés d'établir un programme d'animations correspondant aux attentes de la population et de supporter la mise en place de nouvelles activités telles que les groupes « Enfants Prévoyants » qui proposent diverses animations aux plus petits, les « clubs du 3^e âge », les clubs de loisirs féminins ... De nouveau, la volonté émancipatrice des FPS est présente puisque ce service permet une valorisation des loisirs mais surtout, met en place une série de formations politiques à destination des femmes.

Le dynamisme et l'esprit de ce service va s'étendre à l'entière du mouvement national puisque « Formation – Action – Militantisme », le « Mouvement de Promotion socioculturelle des Femmes Prévoyantes Socialistes » est créé le **24 août 1978**, à la suite du décret du 8 avril 1976 régissant l'octroi de subsides aux mouvements d'éducation permanente et de promotion socioculturelle. Il s'agit bien là d'une structure nationale qui s'impose donc à toutes les fédérations francophones, mais dont le programme est élaboré suivant les projets de la fédération liégeoise. On peut donc dire à ce titre que les Liégeoises ont très certainement servi de modèle. Suivant les statuts de cette ASBL, son but est de permettre :



Stand des FPS Liège au Salon de la femme et de l'enfant à Coronmeuse du 12 au 20 décembre 1981. Fonds FPS Liège. Coll. IHOES. (© Gérard Presse.)

²¹ Soit, dix ans après la constitution de l'ASBL « Famille Heureuse », d'influence laïque, qui a fondé son premier centre de planning familial à Liège en 1962.

« [...] une prise de conscience et une connaissance critique de la société ;
Des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie de la « cité » ;
Des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation, [...]]
Pour ce faire, elle développera une action d'animation socioculturelle et de formation ainsi que la promotion socioculturelle des citoyens dans le sens le plus large du terme.
Pour atteindre ses objectifs, l'association déploiera l'activité la plus étendue, notamment par l'élaboration et l'exécution de programmes d'animation, d'éducation, de cours de formation, par l'organisation de journées d'études, de séminaires, de groupes de réflexion, de discussions, de colloques, d'activités de diffusion, par l'émission de publications, par l'organisation de manifestations, [...]. L'association réalisera son objet par tous moyens, directs ou indirects, dont elle disposera. »²²

2. Objectifs des FPS liégeoises

Nous ne pouvons que constater la diversité des centres d'intérêt et des domaines d'activités de la fédération liégeoise des FPS. Et c'est au départ d'une volonté politique, qu'une véritable action mutualiste, culturelle, émancipatrice, voire revendicatrice, s'est mise en place.

L'objectif politique, élément fondateur du mouvement, est toujours clairement revendiqué et le sentiment d'appartenance au mouvement ouvrier est évoqué par toutes. Or, les moyens d'action nécessaires à l'accomplissement de cet objectif ne sont pas eux-mêmes de nature politique puisque les activités des FPS, pour la période étudiée, sont rarement de nature purement politique.

En 1930, la pensée d'Arthur Jauniaux explique ceci :

« [...] on peut mettre en discussion les droits civils de citoyenne et formuler, à ce sujet, des revendications. Mais, il faut avouer que la femme n'y prête guère grand intérêt. Elle est ouvrière ou ménagère. [...] Nous ne croyons pas beaucoup aux tâches politiques spécialement féminines. Il y a le foyer familial à protéger. »²³

En effet, les Femmes Socialistes (FS) chargées de l'éducation politique des femmes n'ont jamais rencontré le succès attendu, l'organisation étant jugée « trop élitiste » par certains, pas assez proche des besoins réels des femmes ouvrières. C'est pour cette raison, comme nous l'avons vu, que l'action des FPS se fonde tout d'abord sur l'activité mutualiste.

Pourtant, au fur et à mesure des années, se sont joints à l'action mutualiste primitive, d'autres domaines d'action que nous avons brièvement parcourus. Les FPS étendent progressivement leurs domaines d'activités afin de répondre aux nouveaux besoins de la population, mais aussi pour mener des combats en faveur du droit des femmes. Il faut en effet considérer les FPS comme un véritable mouvement d'intérêt collectif qui lutte activement pour l'émancipation des femmes et défend spécifiquement le droit à la contraception et à l'avortement, par exemple.



Calicot des FPS Liège « Il n'y a pas de DÉMOCRATIE sans... ». Fonds FPS Liège. Coll. IHOES.

Les années étudiées (principalement de 1957 à 1982) permettent, comme nous l'avons vu, de mettre en lumière une évolution du mouvement, une diversification de ses moyens d'action ainsi que de ses outils, avec pour mission la redynamisation du mouvement. C'est pour cela qu'a été créé le service FAM. Or, en 1991, suite au vote de la loi Busquin, la caisse de mutualité des FPS est supprimée. C'est un tournant majeur puisque les FPS, dont l'autonomie financière était assurée par la perception des cotisations, deviennent économiquement dépendantes de leurs homologues masculins. Que déduire aujourd'hui de ces modifications importantes ?

²² Annexes au *Moniteur Belge*, section ASBL, « Formation-Action-Militantisme, FAM », 23 novembre 1978, p. 5025, n° 10730.

²³ A. Jauniaux, *Cent années de mutualité en Belgique*, op. cit., p. 93.

Peu de femmes affiliées à la mutualité socialiste savent aujourd'hui qu'elles sont elles-mêmes des « Femmes Prévoyantes Socialistes », beaucoup ignorent les avantages qui y sont liés, et les combats anciennement menés. On évoque, en 2012, environ 500 militantes au sein de la fédération liégeoise. Pourtant, plus de 110 000 femmes sont affiliées complémentaires.²⁴ Ces chiffres peuvent nous interpeller : les FPS incarnent-elles toujours un groupe d'intérêt défendant le droit des femmes ? Quels sont leurs moyens d'action ? Quels sont leurs objectifs ? En quoi ce mouvement répond-il aujourd'hui à l'enjeu d'émancipation des femmes, à l'enjeu de participation des femmes à la vie démocratique aux niveaux politique, mais aussi économique et culturel, à l'enjeu de la défense de leurs droits sociaux ?



Tract des FPS à l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars 2008. Fonds FPS Liège. Coll. IHOES.

Pistes bibliographiques

- BRUWIER, M., « Le socialisme et les femmes », in *1885-1985, Du parti ouvrier belge au parti socialiste mélanges publiés à l'occasion du centenaire du POB*, Bruxelles, Labor, 1985, p. 309-336.
- GOBIN, P., *La fédération liégeoise des Femmes Prévoyantes Socialistes: étude d'un mouvement mutualiste, culturel et socialiste, de 1957 à 1982*, Mémoire de master en Histoire, Inédit, Université de Liège, 2013.
- JAUNIAUX A., *Cent années de mutualité en Belgique*, Bruxelles, Édition L'Églantine, 1930.
- JULÉMONT, G., *Femmes prévoyantes socialistes : des combats d'hier aux enjeux de demain*, Bruxelles, Femmes prévoyantes socialistes, 2008.
- LATIERS, C., *Les femmes prévoyantes socialistes. Naissance, évolution et problématique actuelle*, Mémoire de licence en sciences politiques, Inédit, Université libre de Bruxelles, 1977.
- PÉTRY, I. et FARGE, R., « Présence des femmes au cœur de l'action socialiste », in *Les fastes du parti, 1885-1960*, Bruxelles, Institut Émile Vandervelde, 1960, p. 313-321.
- VERBIEST, J., *Un regard sur les femmes prévoyantes socialistes*, Bruxelles, 1986.

²⁴ P. Gobin, *La fédération liégeoise des Femmes Prévoyantes Socialistes: étude d'un mouvement mutualiste, culturel et socialiste, de 1957 à 1982*, op. cit., p. 112.